

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES ANNONCE UN REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL POUR LES USAGERS DES LIGNES J ET L

Face à l'ampleur et à la durée des perturbations subies par les voyageurs des lignes J et L, Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités, a demandé à Transilien SNCF Voyageurs de mettre en place un remboursement exceptionnel en reconnaissance des difficultés importantes subies ces derniers mois.

Des perturbations durables et cumulées

Entre la fin du mois de mars et la mi-juillet 2026, les lignes J et L ont subi de fortes perturbations liées à l'immobilisation d'une partie du matériel roulant, à la suite d'un défaut sur le rail ayant abîmé les roues de certains trains. Cela a conduit à des suppressions de trains répétées pendant plusieurs semaines, le temps de pouvoir réparer tous les trains endommagés et assurer la sécurité des voyageurs.

Cette situation a été aggravée par les conséquences de la tempête survenue fin juin, qui a entraîné une interruption totale de circulation entre Poissy et Les Mureaux du 28 juin au 5 juillet, impactant fortement l'ensemble de la ligne J.

La ligne J a été particulièrement affectée par ces suppressions de trains, notamment entre le 20 avril et la fin du mois de mai. Pour limiter l'impact sur les voyageurs de la ligne J, des rames habituellement affectées à la ligne L ont été mobilisées en renfort, réduisant de fait le nombre de trains disponibles sur la ligne L, en particulier entre fin avril et début juillet.

Une campagne de remboursement pour les abonnés Navigo

Face à l'ampleur et à la durée de ces perturbations, Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités, a décidé de mettre en place un remboursement exceptionnel, comme cela est prévu dans les nouveaux contrats avec Transilien SNCF Voyageurs.

Ainsi :

- les voyageurs abonnés de la ligne J bénéficieront d'un remboursement exceptionnel équivalent à un mois de forfait Navigo ;
- les voyageurs abonnés de la ligne L bénéficieront d'un remboursement exceptionnel équivalent à un demi-mois de forfait Navigo.

La plateforme de remboursement sera ouverte à compter du 15 septembre 2026. Les modalités précises de démarche seront communiquées dans les prochaines semaines.

Un montant calculé sur le prix total du forfait

Le remboursement exceptionnel est calculé sur la base d'un mois de forfait Navigo plein, c'est-à-dire le prix total du forfait.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-

Or, pour 9 Franciliens sur 10, la prise en charge employeur à 50 % minimum (pouvant aller jusqu'à 75%) et les tarifs réduits font que le forfait Navigo coûte à l'utilisateur 45,40 € par mois, ou moins.

Concrètement, pour un abonné de la ligne J, dont le reste à charge habituel est de 45,40 € par mois, ce remboursement couvre dans les faits deux mois de forfait Navigo.

Les gares concernées par la campagne de remboursement

Toutes les gares des Lignes J et L sont concernées par cette campagne de remboursement, à l'exception de Paris Saint-Lazare, Pont-Cardinet et La Défense. Ces gares ne sont pas concernées, étant desservies par plusieurs lignes du réseau.

Contact presse Île-de-France Mobilités :

contactpresse@iledefrance-mobilites.fr

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

